

L'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

La garderie périscolaire concerne les élèves de la petite section jusqu'au CM2. A chaque nouvelle rentrée scolaire, les familles procèdent à l'inscription de leur(s) enfant(s), auprès du Guichet Unique. Il s'agit d'une inscription **forfaitaire mensuelle** prévue pour **toute l'année scolaire**, correspondant à des besoins préalablement communiqués par la famille sur une *fiche d'inscription aux activités périscolaires*.

Le forfait permet à l'enfant de se rendre en garderie aux créneaux mentionnés autant de fois que nécessaire dans le mois (le nombre de présence n'influe pas sur le tarif).

Les familles pourront modifier le type de forfait, ou l'annuler, en prévenant le Guichet Unique avant la fin du mois en cours et avant le commencement d'une nouvelle période de facturation. **Tout mois entamé est dû**

LES CRÉNEAUX PÉRISCOLAIRES

La garderie périscolaire est ouverte aux créneaux cités ci-dessous.

- ❖ 7h45-8h20 (*matin*)
- ❖ 12h-12h15 et/ou 13h20-13h50 (*midi*)
- ❖ 16h30-18h15 (*soir*) - uniquement pour les maternelles

A noter que le temps de garderie de 12h/12h15 et de 13h20/13h50 est inclus dans le tarif du repas si l'enfant déjeune en restauration scolaire.

LES FORFAITS MENSUELS

En fonction des besoins des familles, le forfait mensuel correspondant sera appliqué par le service :

Le forfait "journée" correspond aux besoins suivants

- ❖ Matin + Midi + Soir
- ❖ Matin + Soir

Le forfait "demi-journée" correspond aux besoins suivants

- ❖ Matin + Midi
- ❖ Midi + Soir
- ❖ Midi uniquement

LES TARIFS

Pour les familles gapençaises, le prix du forfait est calculé selon les ressources du foyer. Le tarif est unique pour les familles qui résident hors Gap. Le forfait est facturé chaque mois, selon les tarifs suivants :

Forfait mensuel "journée"

→ De 10 € à 25 € (30 € hors-Gap) et à partir du 2ème enfant : de 7 € à 17,50 € (21 € hors-Gap)

Forfait mensuel "demi-journée"

→ De 6 € à 18 € (20 € hors-Gap) et à partir du 2ème enfant : de 4,20 € à 12,60 € (14 € hors-Gap)

 Pour les familles en garde alternée, le montant du forfait sera divisé par 2.

LA GARDERIE EXCEPTIONNELLE

Cette mesure doit être vue de manière **exceptionnelle** et en aucun cas elle ne peut être considérée comme un fonctionnement "habituel" par les familles. En cas de besoin, il est indispensable que la famille formule sa demande auprès du Guichet Unique. Une inscription en garderie périscolaire est créée pour une date et un créneau horaire précis : **Trois créneaux par mois, maximum.**

Un coupon détaillant l'inscription sera transmis par mail ou remis en main propre à la famille, qui devra ensuite le présenter au personnel de l'établissement comme justificatif d'inscription.

→ 2 € le créneau pour les familles gapençaises (3 € pour les hors-Gap)

FACTURATION

Une facture est adressée à terme échu, pour chaque mois. Elle est payable par chèque, carte bancaire internet (Portail Famille), carte bancaire ou espèces au guichet unique, ou par prélèvement automatique (le 6 du mois suivant).